Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Rabiaa II 1444
15 Novembre 2022

N° 135

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1984**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1985**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1989**
Homologation de résolutions **1989**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1989**
Avis aux créanciers..... **1997**
Convocations
Sociétés anonymes **1997**
Sociétés à responsabilité limitée **2001**
Autres sociétés **2002**
Divers
Avis au public..... **2002**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Les Ciments de Bizerte

S.A au capital de 44 047 290,000 DT

Siège social : Baie de Sebra Bizerte

Ancien Registre de commerce : B1117771996

Matricule fiscal : 3242F

En vertu de l'AGO en date du 29/6/2022 enregistré à la recette des finances Tarak Ibn Zied Bizerte en date du 21/7/2022 sous le numéro 22802494 quittance n°M042971 dont une copie a été déposée au greffe du tribunal de l'administration de registre national des entreprises le 23/8/2022 sous le numéro 202268567, il a été décidé ce qui suit :

1) L'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers de l'année 2021.

2) L'affectation des résultats de l'année 2021 aux résultats reportés.

3) Quitus des membres du conseil d'administration pour l'année 2021.

4) Fixation des jetons de prime de présence des administrateurs pour l'année 2021.

5) Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit d'une prime de présence de 400d brut à chaque membre pour chaque réunion dont cette prime ne doit pas dépasser 2500dr par an, après l'obtention de l'approbation de l'Administration Générale de Supervision des Entreprises.

6) L'approbation de l'AGO pour nomination de :

- Mr Hechmi ADHAR membre du conseil d'administration représentant au ministère de transport en remplacement de Mr Walid Koraani pour le reste du mandat.

7) Désignation du cabinet «PROGRESS Consulting» et «EXPRA consulting» entant que deuxième commissaire aux comptes de la Société Les Ciments de Bizerte pour une durée de 3 ans couvrants les exercices des années 2022-2023--2024.

2022402782SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société ATLANTIC WASHING

SARL au capital social de 100 000.000Dinars

Siège social : Zone Industrielle Khniss Monastir 5000

RCS : B 1514322020

RNE : 1654394 A

Selon PV du 15 février 2021 enregistré à la recette des finances Monastir le 5/3/2021 sous le n° 21801352 Quittance n°M013138, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Mr Merchiori Giovanni et nomination d'un nouveau gérant Mr Mensi Mohamed.

Dépôt à l'RNE n°202120582 en date du 9/3/2021.

2022S01323SRLB2

Cession de parts sociales

Mise à jour des statuts

SOCIETE DES SERVICES SPECIALISES «SSS»

S.A.R.L. au capital de 250 000 dinars

Siège social : 35, Rue Imem Errassaa - 1002 Tunis

M.F : 633379 D/A/M/000

CNSS : 210106-04

Suivant acte sous seing privé en date du 25/5/2018 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 30/5/2018 sous le n°18803025, quittance n°M050019, dont 1 exemplaire a été déposé au Guichet Central du RNE à Tunis le 7/11/2022 sous le n°2022123131, il a été décidé l'approbation de :

- La cession de la totalité des parts sociales détenues par Mme Houda Daly dans le capital de la société, soit 2 500 parts au profit de M. Sami Ben Youssef.

- La cession d'une part sociale détenue par M. Sami Ben Youssef dans le capital de la société au profit de M. Mohamed Ben Youssef,

- La cession d'une part sociale détenue par M. Sami Ben Youssef dans le capital de la société au profit de Melle Cyrine Ben Youssef,

- La cession d'une part sociale détenue par M. Sami Ben Youssef dans le capital de la société au profit de Melle Yasmine Ben Youssef,

- La mise à jour des statuts suite à cette opération.

2022402774SRLB2

Société en cours de liquidation

THE LEGAL EXPERTS SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 106.500 Dinars

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence LAC 2001- Immeuble TANIT Bloc C - Appartement C 21- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1327130D

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 12/10/2022 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira - Tunis le 18/10/2022 sous Qn°M103635 Enrg n°22708165

Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan et du Rapport de la clôture, et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1327130D en date du 24/10/2022 sous dossier n°2022108929.

2022402780SRLB2

Dissolution de la Société SERVOTEL

IU/MF : 0496306S

129 Avenue de la Liberté Tunis 1002

Capital : 15.000 dt

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/5/2022 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche, en date du 27/6/2022 sous le numéro 22502842 quittance n° M059781, déposé au RNE en date du 8/11/2022 sous numéro 0496306S. Les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution de la société, ils ont nommé monsieur Mohamed Mounir Ben Miled en tant que liquidateur, et l'ont chargé de l'exécution de tous les travaux de liquidation.

2022402787SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Optique Bouzouita Adel Bouzouita et Compagnie

Société de Fait

Capital 10.000 dinars

50 bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1079622 L

Suivant contrat de vente de parts sociales daté du 12/6/2014 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27/06/2014 sous le n°14102774 quittance n°46100.

Statut de la société mis à jour enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 02/9/2019 sous le n° 19702251 quittance n°061165.

Récépissé de dépôt de dossier au registre national des entreprises n°201964485 du 10/10/2019.

20 parts sociales du capital de la société, d'une valeur de 200 dinars ont été transférées à monsieur Mohamed Moenes Hermessi le nouvel associé titulaire de la carte d'identité n°04781988.

Le capital de la société est réparti entre les associés comme suit :

Monsieur Adel Bouzouita 980 parts d'une valeur totale de 9800 dinars.

Monsieur Mohamed Moenes Hermessi 20 parts d'une valeur totale de 200 dinars.

2022402778SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 14/10/2022 sous le numéro M114040 Mme Samira Tkaya demeurant à rue Mongi Slim numéro 1 Kef et Taha Jawadi demeurant à 51 lotissement panorama elmanar 2 Tunis et Mohamed Amine Jawadi demeurant à 3 rue Mongi Slim Kef ont donné à Mme Asma Jawadi demeurant 03 Avenue Mongi Slim 7100 Kef le fonds de commerce d'une pharmacie situé à 03 Avenue Mongi Slim 7100 Kef dont a été publié dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 4 novembre 2022.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maître Kaouech Afef huissier notaire n°26 rue Sidi Jbeli Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2022T01223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P., signé par les parties, à la municipalité de Bizerte, Arrondissement de Ain Myriam, le 27 et 28 septembre 2022, et enregistré à la recette des finances Quai Tarak Ben Zied le 11 octobre 2022, n° d'enregistrement : 22204464, Mr Houcine Ben Ali Ben Dhieb, demeurant à 01, Rue le poète, à Bizerte, a cédé par voie de vente à Mr Sofiene Ben Ahmed Sersi, demeurant à 19 Avenue 02 Mars à Bizerte, le fonds de commerce exploité à tout commerce, sis au 19 Avenue 02 Mars 1934, 2ème étage à Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Etude Maître Ben Jemàa Nébil, avocat à la cour de cassation, sis à 72. Avenue Habib Bourguiba. 7000 Bizerte Tunisie. Immeuble "L'HORLOGE", 4ème étage. Bureau n°401-402, a été élue pour recevoir toutes les oppositions dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au J.O.R.T. Un extrait de la cession a été publié au quotidien «Le Quotidien» paru le 29 octobre 2022.

2022T01227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul le 02/11/2022 sous le n°22204828 Quittance n°M095465. Mr Anis Ben Ibrahim Ben El jbeli Maknoun a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria et fast-food sis à rue Elladhkia n°32 Nabeul 8000 à Mlle Aya Bent Slim Ben Hmida Ben Jmia.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Souad El Gueni son bureau sis à l'avenue Mouhamed Ali Hammi immeuble Al Habib 2ème étage bureau n°6 Hammamet 8050, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 10/11/2022.

2022R02661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/01/2022 enregistré à la recette des finances FERIANA quittance n° 22200066, M Ibrahim Abessi a vendu la totalité du fonds de commerce situé à Av 14 janvier Kasserine à la Sté Abessi et fils vente matériaux de construction et céramique MF 1275995K sise à rue Taieb Lemhiri Feriana.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Ltifi Jamila demeurant à l'av 14 janvier Kasserine dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2022R02668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/11/2022 rédigé par Maître Zouheir Mdhaffer et enregistré à la recette des finances Mégrine le 7/11/2022 Quittance n°M079957 enregistrement n°22205026 La "STE MEGRINE SETE IMPORT EXPORT", S.A.R.L., au capital social de 10000DT sis 6, avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine, M.F. 0285497T, représentée par son gérant Mr. Charfi Sofiene a vendu tout le fonds de commerce (non inclus le camion léger type construction TATA, N° Série du type AXM464048HSL01487, n° d'immatriculation 748 Tunis 202), relatif au local sis à la zone industrielle Sidi Rzigue Mégrine Avenue Farhat Hachad Ben Arous consistant en la vente de matériels de centre de purification, frigorifique et de conservation des produits de la mer "MEGRINE SETE" à la Société "STE KRI.TE.S.CO" S.A.R.L., au capital social de 30000DT, sis Aithat Chaleya El Mahres 3060 Sfax matricule fiscal 1641193Z, représentée par gérant Nader Krichen (premier gérant) et Enrico Tedesco (deuxième gérant).

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Zouheir Mdhaffar 90 Avenue Carthage 4ème étage bureau n°A24 jusqu'a l'expiration du délai de 20 jours après la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 10/11/2022.

2022R02670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/11/2022 rédigé par Maître Zouheir MDHAFFER enregistré à la recette des finances Mégrine le 7/11/2022 Quittance n°M079955 enregistrement n°22205025, La société "SORESCO", S.A.R.L., au capital social de 30000DT, sis au 6, avenue Habib Bourguiba 2014 Mégrine, M.F. 0847728Q, représentée par son gérant Charfi Sofiene a vendu tout le fonds de commerce (non inclus le camion léger type construction TATA, n° de Série du type AXM464048HSL01488, n° d'immatriculation 750 Tunis 202) relatif au local sis à la zone industrielle Sidi Rzigue Megrine Avenue Farhat Hachad Ben Arous consistant en la vente du restaurant GUSTO DEL MARE "SORESCO" à la société "STE KRI.TE.S.CO" S.A.R.L., au capital social de 30000DT, sis Aithat Chaleya El Mahres 3060 Sfax M.F. 1641193Z, représentée par son gérant Nader Krichen (premier gérant) et Enrico Tedesco (deuxième gérant).

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Zouheir Mdhaffar 90 Avenue Carthage 4ème étage bureau n°A24 jusqu'a l'expiration du délai de 20 jours après la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 10/11/2022.

2022R02671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 29/9/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 30/9/2022 sous quittance MO55071, enregistrement 22202130 Mm NHAHED Mashouli titulaire de la CIN n°07183549 délivrée le 22/8/2015 demeurant à Boumhal, a vendu à Mr Abed Elmoula Ben Ali Ben Abdallah Soltani, Titulaire de la CIN n°07160359 délivrée le 10/5/2007 demeurant 08 Rue Afrique Mourouj 3 Ben Arous la totalité du fonds de commerce situé à Rue Esafa n°06 Ezzahra Ben Arous représentant vente des matériaux alimentaires. Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse du dit Fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au Jort.

Cette annonce est parue le 29/10/2022 aux journaux quotidiens Esabeh et Echourouk.

2022R02672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 01 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Avenue ASSOLEM Grombalia - Nabeul le 7/11/2022 (Reçu n°M095265 enregistrement n°(22205523) Monsieur Nasredine Ben Ali HADID (C.I.N n°01716817) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Afef Bent Kilani Ben Meki BENMANA (C.I.N n°06305769) épouse Abdel basset AHMED exploité "Café 1ère Catégorie" Nom Commercial (CAFE ALI BABA) situé rez-de-chaussée n°19 Avenue Ferhat HACHED Grombalia - Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels RNE, IU : 0095369 D

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur et le vendeur à son adresse du fonds de commerce qui dessus sis au rez-de-chaussée n°19 Avenue Ferhat HACHED Grombalia - Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés du 11/11/2022.

2022R02681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 14 Juin 2021 et enregistré à la recette des finances Avenue la Gare Tunis le 23/6/2021 (Reçu M032968 enregistrement n°21203316) Madame Ikram Bouajilla (C.I.N n°04767289)

domiciliée Immeuble SOUROURE n°04 Appartement 09 Khaznadar Tunis Pour son propre compte et au compte de Madame Awatef et Monsieur Saif Allah et Madame Jihen Bouajilla et Madame Arbia Ben Amara a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Abdeslame Mathlouthi (C.I.N n° 07015824) Domiciliée Sidi Saad Mornag Ben Arous exploité "Coiffure" sis 05 Rue Sidi Khadar Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur et le vendeur à son adresse au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Assahafa date du 11/11/2022.

2022R02682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances à Ajim Djerba, sous le n°22200632 Quittance n° M020759. Mr Khaled Babeher a vendu à Mr M. Fathi El-Fkili le fonds de commerce à la rue Habib Bourguiba à Ajim Djerba et destiné à toutes activités.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah et Le Temps» le 9/11/2022.

2022R02683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/10/2022, enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse le 7/11/2022 sous le n°22202366, quittance n°M079203, Madame Jamila Bent Salah Ben Mohamed Miled Ep. Hédi Bouslah, demeurant à 06 rue les Aghlabites Ksibet Sousse, matricule fiscal n° 0232722S, CIN n°0282 a vendu à monsieur Khemaies Ben Mahmoud Ben Ahmed Doudeche, demeurant à rue Ahmed Noureddine n°8 Sousse. CIN n°02955526 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de tous produit sis à rue 15 octobre prés de Souk Lahad Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/11/2022 au journal le Quotidien.

2022S01324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 8/11/2022 quittance n°64932 et enregistrement n°22204681, monsieur Meher Ben Mohamed Ben Rhouma demeurant à 59 rue Elfatimi Ksourressef Mahdia a vendu à monsieur Fourat Ben Hbib Elmagrbi, demeurant à rue Mohamed Abdeslem n°10 à Mahdia, la totalité du Fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Mohamed Torki Kornich à Mahdia destiné comme restaurant fast-food.

Les deux parties ont choisit le local de l'acheteur monsieur Fourat Elrnagrbi, sis à rue Mohamed Abdeslem n°10 à Mahdia pour accueillir les oppositions qui doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien.

2022S01328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

D'un acte sous seing rédigé par Maître Faouzi Hattay le 31 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa le 2-11-2022 quitt. n°94939 reçu n°22205152 entre Sonda Dridi vendeuse adresse café Donia imm Donia av 14 Janvier Sfax et Abderrazak Makni sis à l'Av Taher Kammoun Sfax, le fonds de commerce sis à Imm Donia Av 14 Janv Sfax destiné comme café nommé DONIA. Les oppositions seront reçues chez Maître Faouzi Hattay imm REX Palace 6ème Etage Sfax ou à l'adresse de la vendeuse sise à Imm Donia Av 14 Janvier Sfax. Cette annonce est apparue dans le Quotidien de 5-11-2022 page 11.

2022X01397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/10/2022 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 27/10/2022 sous le n°22207479, monsieur Mohamed Aymen Gargouri - a vendu à monsieur Khemiri Selim - la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis au 118 avenue Afrique Menzeh 5 Ariana. Cet avis a été déjà publié au journal Achourouk le 02/11/2022.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au j.o.r.t entre les mains de l'avocat Yahyaoui Khaled dans son bureau sis au 13 Avenue H.Bourguiba Ariana.

2022402737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 6 septembre 2022 enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 14 octobre 2022 n° de quittance M131411 n° d'enregistrement 22207317, Mr Souhail Ben Mounir Klai a vendu à la société Pimentos Tasty Food société en cours de constitution à la signature, identifiant unique et fiscal 1788295N siège social Immeuble Babel Bloc B 3ème étage appartement 5 Montplaisir Tunis, la totalité du fonds de commerce à usage de salon de thé

nom commercial Donuts Coffee exploité au local sis à rue des Fleurs résidence Wiem Jardins Aouina 2045 La Marsa avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur ou son représentant à l'adresse sise Immeuble Babel Bloc B 3ème étage appartement 5 Montplaisir Tunis, dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel sous peine de forclusion et déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 5 novembre 2022.

2022402772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 24/10/2022 enregistré le 31/10/2022 à la recette des finances Menzeh 6 quittance M146339 enregistrement 22907541 Mr Béchir Ben Tahar Ben Touati Hmida a vendu à la Sté «HMIDA DES BOULANGERIES MODERNE» le fonds de commerce exploité Boulangerie et Pâtisserie E sis à la Route X20 rue 30022 Riadh Ennasar Ariana. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à la Route X20 rue 30022 Riadh Ennasar Ariana ; et ce dans les 20 jours à partir de la date de cette annonce. Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk le 10/11/2022.

2022402775FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce du 01/7/2022 enregistré à la recette des finances de rue Gandi le 10/8/2022 sous le numéro 78702 enregistrement n°22303442. Monsieur Mohamed Akram Ben Mohamed Hédi Abdelgani titulaire de la cin n°00321072, loue un fonds de commerce d'un local à usage commercial avec gérance libre sis 24 rue marsilia Tunis à Madame Azza Ben Abdelkader Bani, titulaire CIN n°09803431 d'un montant mensuel de deux mille cinq cent Dinars Tunisien. Publié dans le journal «La Presse de Tunisie» le 9 novembre 2022.

2022R02659FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 8/9/2022 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul le 8/9/2022 sous le n°22303296 quittance n°M061821, rédigé par maître Asma Kerkeni, Mr Nejib Ezzine titulaire de la CIN 01607066 a loué la totalité de son fonds de commerce "commerce des produits artisanaux divers et articles des cadeaux en détail" sise à 198 Avenue Farhat Hached 8000 Nabeul, à Mr Mohamed Sahbi Dhen titulaire de la CIN 09895999 pour une année renouvelable commençant le 8/9/2022 finissant le 7/9/2023.

La présente annonce a été publiée aux journaux "El Chourouk et Le Quotidien" parus le 5/11/2022.

2022R02674FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 24/8/2022 et enregistré à la recette des finances M'saken le 13/9/2022 n°22302846 reçu n°M102224, Nouri Ben Hassin Laadhari C.I.N n°02982806 a loué à Bilel Ben Abed lahmid Zmerli C.I.N n°09305047, la totalité du fonds de commerce constitué d'un café sous le nom commercial «Café L'opéra» sis à Rue Mohamed Habib Chatti route Kairouan M'saken, pour la durée de deux ans du 01/9/2022 au 31/8/2024. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acquéreur qui fait élection de domicile à l'adresse du café L'opéra Rue Mohamed Habib Chatti route Kairouan M'saken, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 9/11/2022.

2022S01325FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location en date du 31 octobre 2022 enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax en date du 3 novembre 2022 quittance n°M094296 enregistrement n°22302629 par lequel Monsieur Mohamed Ben Mohamed Bookhdhir sis à route de Gremda km 12 Sfax a loué à Monsieur Mansour Ben Mohamed Laabidi sis à route Gremda km 11 Sfax. La totalité du fonds de commerce d'un Café catégorie 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à route Gremda km 12 markez boukhdhir et ce pour une durée d'une année à partir du 01/5/2022.

Les oppositions seront adressées au bénéficiaire au domicile du fonds de commerce sus Indiqué dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens «Essabeh et Le Temps» en date du 10/11/2022.

2022X01393FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Bouhayra Tunis le 7/11/2022 sous le n° d'enregistrement 22358744, quittance n°M108765 La société CHedliya représentée par son gérant Mr. Hichem Dridi titulaire de la CIN n°01570857 a loué le fonds de commerce d'un local sis au R.D.C. de l'immeuble Résidence AL KHAMAIL Lac Tunis à la société TRIVADO TOURS PLUS représentée par son

gérant Mr. Abderraouf Chikh titulaire de la CIN n°11659769 pour la réalisation de l'activité Agence de voyage.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 11 novembre 2022.

2022402768FCCC3

Résiliation de location d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de résiliation d'un fonds de commerce daté le 6/6/2022 et soussigné le 7/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 27/6/2022 reçu n°M052980 Enregistrement n°22302808 il a été résilié le contrat de location du fonds de commerce conclu entre Mme Gharbi Monia et la Société PHONE STORE BOUMAIZA concernant le fonds de commerce exploité dans la boutique sis à rue 8 janvier Bizerte Nommé "ANAIS" inscrit au registre National des Entreprises sous le n°A1171631998 et la situation redevient ce qu'elle était, qui a été publié le 6/7/2022 au journal Achourouk.

2022402779FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom : Groupement de développement agricole «Khairat Nefza Al malika»

Siège social : Bhira - Nefza

But : Exploitation et valorisation des ressources agricoles, notamment dans la filière agricole, la distillation d'huile et la filière laitière

Zone d'intervention : Jmila

Président : Fadi Hamzaoui

Trésorière : Bouthaina Moumni.

2022T01224APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Institution Tunisienne pour les Etudes de la Paix et de Conflit. (T I P C S)

Objet : Scientifique - caritative.

Objectifs :

- Contribuer aux études de la paix et de conflit.

- Travailler pour améliorer la durabilité de la paix.

- Coopérer avec diverses associations et structures similaires à l'intérieur et à l'extérieur.

Siège social : Rue Mahmoud Bourguiba, Monastir 5000, République Tunisienne.

Composition de l'instance dirigeante :

- Président Fondateur : Mohsen Gharsallah

- Secrétaire Général : Mohamed Sami Bchir

- Trésorière : Zeineb Ettih

- Vice trésorière : Lamia Mokhtar

Récépissé de dépôt : N° RR385997619TN en date du 16 août 2022.

2022S01335APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «La Farfalla»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 26 Novembre 2021 enregistré à la recette des finances La Goulette sous le numéro 22700967, la quittance n°19323 du 9/02/2022. Le syndic des copropriétaires de la résidence La farfalla sise cité les palmiers, Ain Zaghouan Nord a été élu le bureau est le suivant :

Présidente du syndic : Mme Jihene Jaziri

Trésorière : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus.

2022R02664APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Amine Ben Ali Maadani, Artisan, titulaire de la C.I.N n°006489811 demeurant chez société générale Bâtiment Found rue Abou Bakr elrazi Grombalia et à Hammam chatt Ben Arous.

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : 4 parcelles de terrain situées en face de l'école nationale de la douane cité de la Douane Fondouk jedid Grombalia :

- Parcelle n°1 du TF 650093 Nabeul dénommé «Aicha 1» d'une superficie de 286 m² évaluée à (117.300,000TND)

- Parcelle n°2 du TF 650094 Nabeul dénommé «Aicha 2» d'une superficie de 278 m² évaluée à (76.500,000TND)

- Parcelle n°3 du TF 650095 Nabeul dénommé «Aicha 3» d'une superficie de 290 m² évaluée à (113.450,000TND)

- Parcelle n°4 du TF 650096 Nabeul dénommé «Aicha 4» d'une superficie de 294 m² évaluée à (102.550,000TND)

Mise à prix : le prix total des 4 parcelles a été évalué à (406.200, 000DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 12/12/2022 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R02660VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débitrice saisie : La Société AGRI-PRODUCTION, en sa qualité de débitrice Hypothécaire, Société Anonyme, R.C n°2410482008, Identifiant Unique 1037705H, sise au n°20, Avenue Taieb M'hiri, Mégrine, Ben Arous.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Bien mis à la vente : La propriété objet du titre foncier n°528839 Nabeul dénommé «Mabrouk» situé dans la Zone Industrielle de Soliman (Nord-Est de Soliman) en bordure de la route de Chérifat, Gouvernorat de Nabeul, consistant en un terrain de 11 560 mètres carrés et composée de la parcelle numéro 2 du plan de morcellement du titre n°121315. Sur la partie Nord de la propriété qui s'étend sur une superficie de 9635 m² et sur une partie de celle-ci, a été construit un bâtiment à structure métallique (panneau sandwich) contenant une chaussée d'accueil de 230 m² et une galerie à l'entrée, toutes les portes automatiques; un espace de travail de 960 m² dont le sol est revêtu de béton armé, destiné pour le nettoyage et le tri des légumes et des fruits avant leur stockage; un magasin de 75 m² pour le conditionnement et le stockage; un laboratoire et un bureau de magasinier de 17 m² ; un réfectoire de 22 m² ; un vestiaire pour hommes de 17 m² ; un vestiaire pour femmes de 24 m² ; un entrepôt pour le stockage des engrais et une piste reliée au 1er étage désigné Administration d'une surface de 157 m² comprenant deux bureaux, une salle de réunion, un bureau de direction, un espace et un sanitaire.

Le bâtiment susmentionné contient 08 chambres froides de différentes tailles, la 1ère, la 2ème et la 3ème de 69 m² chacune la 4ème de 159 m² la 5ème de 110 m² la 6ème de 55 m², la 7ème de 58 m² et la 8ème de 57 m².

Le terrain sur lequel est construit le bâtiment comporte une route qui s'étend sur une superficie de 1015 m² séparant son côté Nord de 9635 m² sus dessus décrit de son côté Sud à forme rectangulaire de 865 m² et clôturé de briques. Il a été constaté le jour de l'expertise que cette partie était vacante et sans occupation.

Ses limites : - Au Sud : des usines revenant aux voisins; A l'est et au Nord une route; A l'ouest une route et des constructions des voisins.

Mise à prix : 4.811.000,000 dinars, frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 12/12/2022 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère instance de Grombalia, rue Beji Kaid Essebsi.

Visite des lieux : Tous les jours.

2022R02662VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Fathallah Anouar

Avocat prés la cour de cassation

137 Av. Habib Bourguiba Nabeul 8000 - Tunisie

Tel : +21672286079

MF : 322430J/A/P/000

Email : maître.anouar@gmail.com

Demandeuses : Ameni Mahfoudh agissant en sa propre qualité et aussi en sa qualité de tutrice légale de ses deux filles issues de son mariage avec feu Ben Romdhane Yassine les deux filles mineurs Sara & Jana.

Autre partie :

1/ Mr Mohammed Ben Sadok Ben Romdhane.

2/ Son épouse madame Habiba Essoui, résident au 83 avenue Habib Bourguiba Dar Chaabane el Fehri gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Fathallah Anouar avocat près la cour de cassation sis au 137 avenue Habib Bourguiba immeuble el karama 4ème étage bureau n°11 Nabeul 8000.

Jugement exécutoire : jugement pétitoire rendu en matière de partage par le tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 1969 en date du 25/02/2021 signifié par Mr Felfel Mohammed huissier notaire par exploit n°18789 datant du 31/3/2021 lequel jugement est devenu définitif. Ce jugement rendu suite à une affaire de partage édicte la vente aux enchères publiques de l'immeuble sis à l'avenue Ibn Rochd Dar Chaabane

el Fehri Nabeul tel que décrit par le rapport de l'expert désigné Mohammed Choura en date du 12/02/2019 et le plan annexé aux enchères publiques aux prix de quatre vingt douze mille cinquante dinars (92.050.000 dt) à distribuer entre les parties selon la quotte part de chaqu'un des propriétaires, les frais de jugement seront aussi supportés par les parties à concurrence de leurs quotte parts y compris les frais de l'expertise ordonné par le tribunal équivalent à huit cent dinars (800.000 dt) et les honoraires de l'avocat égales à quatre cent dinars (400.000 dt).

L'immeuble objet de l'adjudication : tel que décrit par le rapport de l'expert Mohammed Choura désigné par l'ordonnance sur requête de Mr le président du Tribunal de première instance de Nabeul en date du 28/3/2022 sous le n°431 :

L'immeuble objet de l'adjudication est de superficie totale estimée à 175 mètres carrés dont environ 35 mètres carré surface non couverte et environ 140 mètres carrés surface couverte.

L'immeuble consiste en une maison de style classique composée d'un RDC sis à l'avenue Ibn Rachid Dar Chabane el Fehri et dans une zone d'habitation prés de plusieurs commodités et administrations dont l'hôtel de la ville.

L'immeuble est limitrophe de :

- Est : résidence les héritiers Bechir El Mouine.

- Nord : Une impasse et les héritiers de Khmaies Khalfallah El Mahzouk en paru-passu.

- Sud : résidence Mr Mahfoudh Mokhtar.

- Ouest : Les héritiers de Mohammed Ben Sadok Guidara Lahmar.

Description : Maison classique composée d'une entrée (SAKIFA) et un patio entouré de trois chambres et un bloc sanitaire et une cuisine.

Mise à prix : tel que arrêté par le rapport de l'expert la mise à prix est équivalente à quatre vingt dix huit milles sept cent dinars (98.700.000 dt).

Date et heure et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le Mercredi le 7 décembre 2022 à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9h.

Visite de la maison mise en vente : Tous les jours de 9h à 17h.

Observation :

1/ Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix et se faire représenter par un avocat.

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies, au cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R02663VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble immatriculé

Le poursuivant :

Bechir Guirate, travailleur, CIN n°02935639 en date du 28/4/2016, demeurant à Msaken, Sousse, élu son domicile le cabinet de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, MF : J 059253 V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, fax : 73260557.

Les parties saisies :

1- Faouzia bent Taieb Kacem, travailleur, CIN n°02972453 en date du 29/4/2011.

2- Lamia bente Taieb Kacem, travailleur, CIN n°02472453 en date du 29/9/2011.

3- Naira bente Taieb Kacem, travailleur, CIN n°02972953 en date du 29/9/2011.

4- Doria bente Taieb Kacem, travailleur, n° CIN indisponible.

Toutes demeurantes à l'avenue Maghreb Arabe, Khezema Est, Sousse.

L'Immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble immatriculé sous le nom de "Dorra 37" objet du titre foncier n°13526 Sousse composé de la parcelle n°03 dont la superficie totale est 1439 mètres carrés d'une forme oblique clôturée de tous les cotés, elle ouvre du coté Est et contient l'arrière maison habitable composée d'un étage terrestre et un premier étage, la parcelle sise sur la route nationale n°1 à la zone municipale Khezema Ouest Sousse, entourée par d'un terrain au nom d'autrui objet du titre n°20474 Sousse au nord, route inaccessible d'autrui au sud, le terrain du demandeur à l'est, et la route nationale n°1 d'où l'entrée à l'ouest.

L'immeuble se compose de :

1- RDC qui se compose d'un garage qui ouvre sur le coté Est, un dépôt derrière le garage d'une superficie de 159 m² et l'autre partie au fond composée d'un studio composé d'un grand hall d'où l'entrée chambre de séjour, 2 chambres à coucher, salle de bain, cuisine et toilette, superficie 143 m².

2- Un 1er étage qui se compose d'une maison haut standing dont une terrasse au fond dotée d'un escalier à coté un hall et un séjour qui ouvre sur l'ouest toilette et cuisine avec une terrasse sur l'Est, chambre à coucher qui ouvre sur la terrasse de la cuisine et un deuxième hall et 05 chambres à coucher et 2 terrasses Est et ouest et escalier, superficie 302 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi :

1/ Hypothèque volontaire au profit de Attijari Bank pour un montant 10.000,000 dinars inscrite le 23/07/2003 folio 15 n°612.

2/ Hypothèque volontaire au profit de Attijari Bank pour un montant 15.000,000 dinars inscrite le 23/02/2004 folio 17 n°180.

3/ Hypothèque volontaire au profit de l'UIB pour un montant 150.000,000 dinars inscrite le 25/01/2010 folio 530 n°393.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à un million neuf cents quatre vingt neuf milles et huit cents dinars (1.989.800,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 15 décembre 2022 à partir de 9 h et suivant près la chambre ses ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges: Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2022S01326VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 7/12/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000.

Le poursuivant :

BH Banque (La Banque de L'habitat) (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000.

Contre :

Ahmed Ben Adderahmen Grissa (Créancier Principal), demeurant à 70 Avenue Farhat Hached Ouerdanine gouvernorat Monastir.

Sabah Bouzaid, Salha Grissa, Henda Grissa, Hédi Grissa, Habib Grissa, Youssef Grissa (Occupants) demeurant à 70 Avenue Farhat Hached Ouerdanine gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

La Totalité de l'immeuble nommé "Al-Sharaki" du titre foncier 18688 Monastir, composé de deux parcelles 228 - 296 dont la surface totale de (01 H 32 A 67 S) sise à Ouerdanine Nord, gouvernorat de Monastir, consistant en une terre agricole plantée d'oliviers.

La propriété du bien immobilier est transféré au créancier principal et le occupant par héritage à leur père Abd al-Rahman Grissa décédé le 13 août 2009.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après réduction de 40% à 67.735.800 DT plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 3 784.527 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S01329VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Maher Ben Hamida demeurant à Jammel, élisant domicile chez son avocate maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

Partie saisie : Mr Mahdi Ben Hmida, Khamais Ben Hmida, Kais Ben Hmida, Fraj Ben Hamid et Mme Saida Etteib et Mme Houda ben Hmida demeurant à 64 avenue de la Liberté.

Avocat poursuivant : Maître Houda Boudhraa Ben Jha à Imm. Ben Abderrahmen 1er étage station Jammel.

L'Immeuble saisi : Immeuble sis à avenue de la Liberté Jemmal, d'une superficie de 245 mètres carrés, composé de trois parcelles, 1- une maison traditionnelle d'une superficie de 125 mètres carrés composée d'un hall et un espace aménagé et deux chambres au fonds et une cuisine et une salle d'eau 2- Une Cafétéria d'une superficie de 75 mètres carrés d'une ouverture sur l'orient sur la route principale avenue de la liberté 3- Une quincaillerie de 45 mètres carrés loué à autrui.

La mise à prix : est de 376.500.000 outre les frais de poursuite.

Lieu et date de l'adjudication : le mercredi 7 décembre 2022 à 9 h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir.

La visite de l'immeuble aura lieu toute la journée sur les lieux et sans conditions et pour se renseigner s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance Monastir.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2022S01333VEPA1

Vente immobilière

Le saisissant : Société Caravan Distribution une société anonyme inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°B121272011, dont le siège social est situé à Jamal Al-Din Al-Afghani proche de la Zone Industrielle Poudrière 1/ 3002 Sfax, son siège social choisi, le cabinet de son avocat, Me Khalifa Al-Haddad, l'avocat à Médenine, 65 Rue Habib Bourguiba Médenine

Le saisi : Imad bin Abdullah bin Nasr ben Hamida, son métier, directeur d'entreprise, titulaire d'une carte d'identité nationale, 00593630 habite 18 rue de la nouvelle mosquée Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître haddad Khalifa l'avocat 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

L'immeuble saisi :

Tous les biens immobiliers objet de titre foncier 26953 Médenine.

La propriété est représentée dans toutes les parcelles blanches situées sur la route Ben Gardane, km 05 Médenine, au sud-est de la caserne de police d'intervention rapide, à 165 mètres directement sur la route goudronnée reliant la zone industrielle et la route nationale n°01. C'est un terrain plat propice à la construction en forme de parallélogramme d'une superficie de mètres carrés 1752. Il est bordé au sud-est par Masoud al-Rubai et ceux qui l'accompagnent, et la frontière passe de Mark 1 à Mark 2 de l'exemple de l'immobilier attirant 26953 civils, et du nord-est se trouve Mazraat Belqasem Al-Qarnudi, et il passe par la frontière de Marker 2 à la marque 3 du même dessin, et du nord-ouest, terrain blanc en forme de ruelle, sa largeur est de 06 mètres. La limite passe de la marque 3 à la marque 4 dudit dessin, et du sud-ouest une route 12 mètres de large, et la limite passe de la marque 4 à la marque 1 du dessin par la suite Zone industrielle planifiée et légalement agréée

La mise à prix : Le prix a été fixé à cent quarante mille cent soixante dinars (140 160 000 d) Selon le rapport de l'expert, M. Omar Ateeq, en date du 5/3/2022, délégué par autorisation du Président du Tribunal de Première Instance de Médenine n°168389, en date du 13/4/2022, outre les frais cités par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu devant le Tribunal de Première Instance de Médenine, le lundi dix neuf décembre deux mille vingt-deux (19/12/2022) à neuf heures du matin et les suivantes.

A noter : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et ayant consigné le tiers du prix d'ouverture ou par un chèque attestant de la disponibilité du solde. Ainsi il est également possible de visiter et d'inspecter la propriété raisonnable tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2022X01390VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Ayari Mohamed Ramsis

Avocat à la cour de cassation

15, place Marburg 2ème étage 3000 Sfax

Tel/Fax : 74 298 986

Matricule fiscal : 0800748S

Poursuivant : Mr Hchicha Mohamed médecin ayant élu domicile au bureau de Maître Mohamed Ramsis Ayari avocat à la cour de cassation 15 place Malbourg 3000 Sfax.

Partie saisie : Belghith Mohamed demeurant à rue Ben Arous n°3 El Marsa 2076Tunis

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ramsis Ayari Avocat à la cour de cassation 15 place Marburg Sfax.

Immeuble à vendre : le 14/48 indivis du terrain sis à route Menzel Chaker km3 rue Abdallah Elfassih Sfax limité du sud par Ali Bayouth, de l'Est par Ben Mansour et par La Rue Abdallah Elfassih, par l'ouest Salem Zouari d'une superficie d'environ 335 m² sur lequel est construite une villa d'une superficie couverte de 104 m² contenant une véranda, 2 pièces, une cuisine, une salle de bain et un garage d'une superficie de 24 m².

La villa est peinte et couverte carrelée et équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : du 14/48 indivis de la totalité de l'immeuble est de (39.375.000d) trente neuf mille trois cent soixante quinze dinars outre les frais

La vente aura lieu le mercredi 7/12/2022 à partir de 9 heures du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 avenue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps du travail.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax (2) où le cahier des charges a été déposé et au cabinet du Maître Mohamed Ramsis Ayari Avocat à la cour de cassation 15, place Marburg Sfax.

2022X01391VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Fayez Ben Abdelhamid Dhouib, CIN 08170630 demeurant à route de Tunis km2 immeuble Elomran Sfax.

La partie saisie : Aymen Ben Mohamed Lahmar CIN 07073474 demeurant à 16 rue Mokhtar Atia Hammam-Lif, et à 16 rue Imem Chafeai Ben Arous (résident à la prison de borj elamri (Tunis).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 311/663 dans l'immeuble dénommé "josephine 56" objet du TF n°41379 Ben Arous sis à Radés Moungil 16 rue de Maroc gouvernorat de Ben Arous dans une zone urbaine équipée de tous les équipements publiques.

Les parts indivises saisies consistant en une maison sis au bord de la rue de Maroc sur laquelle est édifiée une construction de deux étages sur un terrain d'une contenance de 311m².

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 180 m² composé d'une véranda, une salle, un séjour, 3 chambres à coucher, une salle à manger, une salle de bain, les murs sont en briques, le toit en dalle les portes et les fenêtres sont en bois rouge, il est équipé de tous les équipements et l'état des constructions est moyen.

Le 1er étage d'une superficie couverte de 160 m² non achevé il n'y a que la dalle et les murs extérieurs.

Le 2ème étage est d'une superficie couverte de 90 m² non achevé il n'y a que la dalle et les murs extérieurs.

Mise à prix : (364.690.264 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 15/12/2022 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01394VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri CIN 05256810 demeurant à la route de l'aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia bent Azzedine Weli épouse Dziri CIN 05332137 demeurante à la route l'aéroport km2.5 bir hlou Sfax.

Le fol enchérisseur : Mohamed Rekik demeurant à la route de Gabès km7.5 Sidi Abid Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «feyez» objet du TF n°110811 Sfax sis à la route de Gabès km4 au bord de wed maao gouvernorat de Sfax composé de 3 parcelles (1.2.3) d'une contenance de 6505 m².

La parcelle n°1 : d'une contenance de 2246 m² contenant au coté nord est une construction d'une superficie de 34 m² délimitée du coté sud par une parcelle de terrain, puis la parcelle n°2, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle objet de réquisition d'immatriculation n°22229 Sfax et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°2 d'une contenance de 2432 m² délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par une entrée, du coté nord par une limite et la parcelle n°1 et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°3 d'une contenance de 1827 m² contenant un transformateur électrique au coté sud est d'une contenance de 23 m² délimitée du coté sud par un voisin, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle n°2, de coté ouest par le TF n°250531.

Les trois parcelles et la parcelle qui ne fait pas partie du TF qui sépare la parcelle n°1 de la parcelle n°2 constituent un terrain clôturé.

Mise à prix : (408.400.000 dt).

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur (408.400.000 dt)

La date et lieu de la vente : le 14/12/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01395VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société univers distribution route Gabès km 3.5 zone industrielle sidi Salem Sfax identifiant unique 0901790F représentée par Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax MF 275819M/A/P/000.

Débiteur saisi :

Abderazek Ben Messaoud demeurant Bir Ali Sfax CIN n°05291200.

Immeuble saisi :

La propriété, objet du titre foncier, n°14448, Sfax, dénommée «Saïda 191», se composant de 7 parcelles proches les unes des autres, qui sont

les parcelles n°118-119-174-257-262-268 -275, toutes situées à Sedirat en face de la route nationale n°2, à environ 20 km de la ville de Bir Ali bin Khalifa Sfax.

- Parcelle 118, d'une superficie de 53726 m², avec environ 65 oliviers

- Parcelle 119, d'une superficie de 17799 m², avec 22 oliviers, et une maison entièrement construite d'une superficie de 160 m², et derrière elle une surface de construction sans toit de 100 m², ainsi qu'un entrepôt d'une superficie de 40 m² et une unité sanitaire indépendante du bâtiment, d'une superficie de 12 m².

- Parcelle 174, d'une superficie de 18220 m², qui est un terrain blanc

- Parcelle 257, d'une superficie de 20348 m², avec environ 40 oliviers et amandiers

- Parcelle 262, d'une superficie de 3324 m², est arborée de 6 racines d'olivier

- Parcelle 268, d'une superficie de 5616 m², plantée d'amandiers et raisin

- Parcelle 275, d'une superficie de 6222 mètres carrés, nouvellement boisé.

La mie à prix :

Deux cent quatre-vingt-quinze mille dinars (295.000.000 D)

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 7/12/2022 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à rue Ahmad Aloulou à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour de plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2022X01404VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude du maître Belhadj Monem

Avocat à la cour de cassation

MF : 0796423/R

02, rue Tatouane, avenue de la Liberté, 1002 Tunis

Tél : 98 511 594

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué à la dernière enchère à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis et ce le vingt décembre deux milles vingt-deux (20/12/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Mohamed Lotfi Al Zwari, profession employé à l'étranger, en qualité de créancier, qui a élu son domicile à l'étude de son avocat maître Belhadj Monem sise au 02 rue Tatouane avenue de la Liberté 1002 Tunis.

Les débiteurs saisis : 1) Mariam Bent Mohamed Al Habib Al Soussi femme au foyer, en qualité de débitrice son siège au 07 rue Bachar Ibno Bourd, Al Menzah, Tunis en qualité de propriétaire de part indivise (453/1053) à l'immeuble objet des enchères publiques.

2) Baktha Bent Mohamed Al Habib Al Souissi profession femme au foyer, son siège élu au 02 rue d'Ariha cité al Romana Bardo Tunis en vertu d'un procès des désignations de domicile élu envoyé par huissier notaire Al Askri Layla sous le n°4093, en date de 25/4/2015, en qualité de propriétaire de part indivise (600/1053) à l'immeuble objet des enchères publiques

L'avocat poursuivant : Maître Belhadj Monem avocat à la cour de cassation ayant son étude au 02 rue de Tatouane, avenue de la Liberté 1002 Tunis. MF : 07964231R

L'immeuble à vendre : situé au n°2 Rue Ariha Ras Tabia Tunis; couvrant une superficie totale de 1053m², objet de titre foncier n°123795 Tunis (la part de Mariem 453/1053) part indivise en contre partie les parts indivises de Bakhta (600/1053), dans un quartier résidentiel équipé de toutes les commodités.

Objet : Le titre foncier n°123795 Tunis; couvrant une superficie totale de 1053m², situé à n°2 Rue Ariha Ras Tabia Tunis; contenant une villa de deux étages : rez-de-chaussée et premier étage (style American) :

A- le rez-de-chaussée contient un séjour, sol en marbre carrelé de carreaux en céramique une chambre cuisine et une salle de bain et des escaliers menant à l'étage supérieur.

B- L'étage supérieur se compose d'un couloir quatre chambres et salle de bain

C- Piscine de superficie de 65 m² en état de négligence

D- Studio de superficie de 36 m² ouvrant sur l'extérieur

H- Bâtiments attenants au studio de superficie de 38m² (23m²+9m²+6m²)

E) Une clôture et un jardin

Et l'état des bâtiments est moyen.

Mise à prix : la mise à prix de l'immeuble des créanciers saisissants sus-indiqué a été fixé après réduction de 40% à quatre cent soixante mille six cents trente cinq dinars (460.635.000d) en sus des frais de l'adjudication qui seront déterminés par le tribunal.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible durant les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Remarque : pour consulter les cahiers de charges contacter le greffe du tribunal de premières instance de Tunis ou l'étude de l'avocat maître Monem Belhadj avocat à la cour de cassation, R/0796423 ayant étude au 02 Rue Tatouane avenue de la Liberté 1002 Tunis.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaires d'un avocat. Les étrangers désirants participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022402781VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Tél : 97.921.612

Parties poursuivantes les héritiers de Rabiha Bent Youssef Adhadhi qui sont son époux Noureddine Sediri et ses fils Ahmed; Abdellatif ; Nourhene et Sondes demeurant cité El Monji Slim Elmhamdia Ben Arous.

Partie saisie : les héritiers de Habib Ben Ali Wergui qui sont sa veuve Baya Bent Ali Tagout et ses fils Thameur ; Monia ; Faycel ; Rida; Saida et Othman demeurant Eddkhailia délégation Oued Mlize gouvernorat de Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble agricole revenant aux héritiers de Habib Ben Ali El Wargui objet du titre foncier n°6440 Jendouba situé à Eddkhailia Oued Mlize Jendouba connu par le nom "El Baraka" et fait partie de la région irriguée «Eddkhailia Oued Mlize» la superficie globale du terrain est de 10 Hec 49 Ares et 28 centiare c'est-à-dire 104928 parts il contient une superficie de 2 Hec 88 Are et 48 centiares cultivés arbres d'olives et grenadiers (1500 arbres, l'immeuble contient aussi une villa de superficie totale de 500 m carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 360.861.000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi 6/12/2022, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour le plus ample des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2022402784VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BIAT, sise A70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée sous le n°B187881996, représentée par son représentant légal (CREANCIER HYPOTHECAIRE).

Défendeurs : Jamil Ben Mohamed Ben Haj Salah, CIN n°06287213, demeurant à Menzel Aissa Menzel Tmime (Caution réelle et solidaire).

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 Rue Kamel Atatürk 1er étage A2 Tunis 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

L'immeuble à vendre : Les parts indivises soit 10000/282024 parts revenant au défendeur dans l'immeuble objet du titre foncier numéro 608266 Nabeul dénommé l'indépendance 15.

Mise à prix : 150.750.000 dt

Date et lieu de la vente : le 14 décembre 2022 (14/12/2022) à 9 H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Nabeul

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2022402786VEPA1

Vente aux enchères publiques en folle enchère

De l'affaire 8011 rendu le 16/11/2021

Par le tribunal de 1ère instance de Tunis

Après réduction de prix de 40%

Maître Fatma Belghith Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante en folle enchère : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 - demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollet Béja et au 44 avenue jean Jaurès Tunis.

2/ Moncef Zarraa cin n°00089959 sis 5 rue Ibn Rochd Tunis et au 22 rue Université Arabe Menzah 6 Ariana.

Partie folle enchérisseuse : Chakib Zarra CIN n°04612449 en date du 18/8/2018 domicile élu chez maître Hédi Bougarres au 6 rue sarazan issu de l'avenue du Japon Montplaisir Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «Marie lou» objet du titre foncier n°95992 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 129 m² situé au 2ème étage de l'immeuble sis à l'angle des rues Ibn Roched et Sindbad Tunis, composé de 5 pièces de superficie différentes, une cuisine, bloc sanitaire et une 6éme pièce presque triangulaire. Le style est à l'ancienne, les fenêtres en bois, parterre en carrelage mosaïque, les équipements sanitaires de qualité économique, équipé d'eau potable, électricité, chauffage et ligne téléphonique, à usage de bureau

occupé par des avocats en location, loyer mensuel est de 600D lors de l'expertise.

Les charges :

- Hypothèque de 230.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 730.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

- Contrat de location à usage de bureau (Avocat) loyer mensuel 600d.

Mise à prix : la mise à prix après réduction du prix de 40% est fixée à cent deux milles sept cent neuf dinars 800 millimes (102.709, d800) hors les frais taxés de l'affaire 8011 rendu le 16/11/2022 par le tribunal de 1ère instance de Tunis et hors frais taxés en date du 18/10/2022 et les frais qui seront fixés le jour de l'adjudication.

2022402788VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

1- Poursuivant :

Kammoun Baligh; titulaire de la cin n°05391571 ayant son domicile 109 avenue Bassatine Soukra Ariana ; élu son domicile au bureau de son avocat maître Bejar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

2- Partie saisie :

Kchaou Racem ; titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05371000 ayant son domicile à rue Assad Ibn Fourat maison 34 Gremda Sfax.

3- Avocat chargé de la vente :

Maître Béjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

4- Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente est une villa moderne de deux étages ; se situe à route el ain km 8 rue du Maghreb Sfax; un rez-de-chaussée de superficie 214 m² se composant d'une salon; salle à manger, salle de bain, wc, cuisine, des escaliers menant à l'étage avec une véranda, un garage avec petite cuisine de 42 m², un étage supérieur de 136 m² se composant de 3 chambres dont une avec douche, hall avec balcon, la maison est équipée d'un puit .

La villa est située sur un lot de terrain de 477 m², sa longueur de l'est 25.17 m de l'ouest 20.25 m, du sud 20.76; du nord 21.29 m délimitée par une rue dont l'entrée principale.

5- Mise à prix après surenchère : trois cent trente mille dinars (330.000.000 DTN).

6- Date et lieu de la vente : mercredi 7/12/2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 à 9 Heures du matin et les heures qui suivent

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

2022402794VEPA1

Avis aux créanciers

SOCIETE REGIONALE D'INDUSTRIE LAITIERE (SORIL)

Route Gabès - Koutine 4121

Identifiant Unique : 7971B

Matricule Fiscal : 07971 B/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : BAM07971

Suivant jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 19 octobre 2022 dans l'affaire n°2220, il a été décidé d'ajourner l'affaire à l'audience du 21 décembre 2022. L'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali Gantri, sous la supervision du juge commissaire madame Sahar NOUMA, est chargé de l'ouverture d'un nouveau délai de réception des offres pour la dernière fois sur la base du même cahier des charges en date du 18 avril 2022. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres à l'administrateur judiciaire au plus tard le 19 décembre 2022. L'administrateur judiciaire doit publier cette décision au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dans l'un en langue arabe et ce dans les vingt jours suivant la date de cette décision et la remise des offres reçues au tribunal à la date de l'audience. Tout intéressé peut retirer le cahier de charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - ZARZIS 4170 (Tél : 75 681 466 / 53 218 147) tous les jours de travail et dans les horaires administratifs, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 19 décembre 2022 à son domicile à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Mohamed ALI GANTRI Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 ZARZIS 4170.

2022R02673VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme MARE ALB, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, en date du 19 décembre 2022 à 10h30 heures, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprises «IACE», Boulevard Principal Rue du Lac Turkana 1053, les Berges du Lac Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

- Constat d'une cession d'action;

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022;

- Lecture et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2022 et des annexes;

- Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur Général au titre de l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Allocation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

- Renouvellement des mandats de cinq administrateurs;

- Attributions de pouvoirs.

2022R02675SANB3

Convocation

Société MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme MARE ALB, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 19 décembre 2022 à 12 heures, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprises «IACE», Boulevard Principal Rue du Lac Turkana 1053, les berges du lac Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

- Modification statutaire;

- Attributions de pouvoirs.

2022R02676SANB3

Convocation à l'AGE - GALIEN PHARMACEUTICALS

Centre Nawrz Les Berges du Lac

Capital : 13 595 000

1185853 VAM000

Les actionnaires de la Sté GALIEN Pharmaceuticals sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 30.11.2022 à 9h30 au siège social de MAXULA BOURSE sis Immeuble Regency, Bloc A, Rue Lac Léman les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital, destiné à l'AGE

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la Suppression des droits préférentiels de souscription

- Augmentation du capital de la société

- Suppression des droits préférentiels de Souscription

- Modification des statuts

- Délégation au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater sa réalisation

- Pouvoir pour formalités.

2022R02696SANB3

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14/12/2022

Société "Ecloserie Prima Fish"

S.A au capital de 100.000 DT

RC : B1571742015

Mat. Fisc. : 1395726G/N/M/000

Siège social : Rue l'environnement port Soukrine 5080 Téboulba

L'an deux mille vingt-deux le 14/12/2022 à 10 heures, les actionnaires de la société "ECLOSERIE PRIMA FISH" au capital de cent mille dinars (100.000 dinars) immatriculée au registre de commerce de Monastir sous le numéro B1571742015.

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration et conformément aux statuts afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1) Nomination du commissaire aux comptes.

2) Pouvoirs pour formalités.

2022S01322SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"S O R E T R A S"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0.5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 03899 TAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le mardi 21 décembre 2022 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 11H en assemblée générale ordinaire de la société et du Groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le retard de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SORETRAS.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS année 2021 :

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 de la SORETRAS et de son rapport spécial.

4- Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2021.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021.

6- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2021.

7- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

8- Approbation de la désignation de membres au conseil d'administration.

9- Renouvellement des mandats des administrateurs représentants des actionnaires publics et élection du représentant des autres actionnaires

10- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2021.

11- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2021.

12- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers du Groupe de la SORETRAS exercice 2021.

13- Approbation des engagements de crédits et d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions

14-Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

15- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 12H en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B. : Conformément aux dispositions des articles 472 et 280 du code des sociétés commerciales, les documents y relatifs sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2022X01388SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupe

Du 10 décembre 2022

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

"SORIMEX"

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe qui aura lieu le samedi 10 décembre 2022 à 10h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

4- Quitus aux administrateurs de la société Mère.

5- Questions diverses.

2022X01389SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F/R.N.E : 014056Q

les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 décembre 2022 à 10 heures du matin au siège de la société sus indiqué et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Fin de mandat d'un administrateur et Quitus.

2) Nomination d'un administrateur.

3) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2022402747SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 décembre 2022 à 12 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Fin de mandat d'un administrateur et Quitus.

2) Nomination d'un administrateur.

3) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2022402748SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT SOTUPA (S.A)

Sise au 52, Rue 8601, Z.I La Charguia 1, Tunis

I.D : 0002494W

Capital : 6 550 000

Le Président Directeur Général, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I la Charguia I, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la Société à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se déroulera le 30/11/2022 à 10 H pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des actions de Feu Abdelaziz Zouhir et leur répartition et leur répartition par voie successorale.

2022402770SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LES LABORATOIRES NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant unique : 1076074R

Capital : 53369960

Les actionnaires de la société les laboratoires Néapolis Pharma sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 9 décembre 2022 à dix heures (10h00) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Etude de l'opportunité de la dissolution anticipée de la Société ou la continuité de son activité conformément à l'article 388 du code des société commerciales; et

3. Pouvoirs pour formalités.

2022402771SANB3

Convocation

Société RGI TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 400 000 dinars

Siège social : Numéro 2 rue du Lac d'Annecy Immeuble Karray, 4ème Etage les Berges du Lac la Marsa Tunis

MF : 1259849/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société RGI Tunisie société anonyme, au capital de 400 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9 décembre 2022 à 10h, à la Rue du Lac d'Annecy Immeuble Karray Bureau n°B 3-2, 3ème Etage, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Réduction de capital.

3. Augmentation du capital.

4. modification corrélative des statuts sous condition suspensive

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022402776SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

RECALL HOLDING

S.A au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les jardins du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1519533L

Les actionnaires de Recall Holding S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le mercredi 7 décembre 2022 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019 ;

- Approbation des comptes certifiés de l'exercice 2019 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Constat de la purge des pertes et approbation de la continuité de l'exploitation;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2022402799SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

RECALL HOLDING

S.A au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les jardins du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1519533L

Les actionnaires de Recall Holding S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le mercredi 7 décembre 2022 à 12 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021 ;

- Approbation des comptes certifiés de l'exercice 2021 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Approbation de distribution de dividendes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Approbation de la continuité de l'exploitation de la Société;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2022402800SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

RECALL HOLDING

S.A au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Bourse, Immeuble Lira, les jardins du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1519533L

Les actionnaires de Recall Holding S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le mercredi 7 décembre 2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020 ;

- Approbation des comptes certifiés de l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Constat de la purge des pertes et approbation de la continuité de l'exploitation;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2022402801SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie

S.A.R.L au capital de 692.000 dinars

Siège social : GP1 Km 28 Fondouk Jedid 8012

R.C : B1111871998

Code T.V.A : 0020550N/A/M/000

C.N.S.S : 41774/64

Les associés de la SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 11h30 au siège de la société pour Délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2021

5/ Quitus aux gérants

6/ Démission du gérant

7/ Nomination d'un nouveau gérant

8/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

7/ Questions diverses.

2022R02665SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie

S.A.R.L au capital de 692.000 dinars

Siège social : GP1 Km 28 Fondouk Jedid 8012

R.C : B1111871998

Code T.V.A : 0020550N/A/M/000

C.N.S.S : 41774/64

Les associés de la SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 13h30 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation du capital de la société

2/ Questions diverses.

2022R02666SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société Clinique Internationale les Pins «MYRON» SARL

Au capital social de 17300.000dt

Siège social : Rue de la Feuille d'érable, Résidence Lake Forum B31 Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique N° : 1276194/M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Clinique Internationale les Pins «MYRON» sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2022 à 17h au siège social de Amen Banque, Av Mohamed 5 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation des statuts de la Société mise à jour

- Changement de la forme Juridique de la société

- Augmentation du capital

- Questions diverses.

2022R02686SRLB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société Clinique Internationale les Pins «MYRON» SARL

Au capital social de 17300.000dt

Siège social : Rue de la Feuille d'érable, Résidence Lake Forum B31 Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique N° : 1276194/M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Clinique Internationale les Pins «MYRON» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2022 à 16h au siège social de Amen Banque, Av Mohamed 5 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour de cette assemblée qui sera le suivant :

- Examen du rapport d'activité au 31/10/2022

- Constatation de non achèvement des états financiers

- Questions diverses.

2022R02687SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021

Société Mutuelle des Service Agricoles «El Faleh» de Boumerdes

Tél : 73 620 242

Fax : 73 620 505

MF : 25173/E

RC : B153701996

Siège social : Route Mahdia Km1 Boumerdes 5110

La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes invite ses adhérents à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2022 qui se tiendra mercredi 22/11/2022 à 8 heures du matin au siège de la société.

Cette assemblée est convoquée pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du, conseil d'administration des exercices 2021

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2021

3- Approbation des états financiers et des rapports du conseil d'administration des exercices 2021.

4- Approbation des conventions conclues entre la SMBSA et ses administrateurs

5- Quitus aux administrateurs des exercices 2021.

6- Affectation des résultats des exercices 2021

7- Mise à jour de la liste des adhérents et du capital social.

8- Election du tiers du conseil d'administration.

Tout adhérent pourra examiner au siège de la société mutuelle les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les états financiers des exercices 2021 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

L'ouverture de la candidature au conseil d'administration sera le 25 novembre 2022 et la fermeture sera le 30 novembre 2022. Les candidats voulant participer doivent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président du conseil d'administration à l'adresse suivante : Société Mutuelle des Services Agricoles «El Faleh», route de Mahdia, Km 1, 5110 Boumerdes.

2022S01330SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Bassem Ben El Id Rezgui CIN n°08075004, a perdu le titre de propriété n°04/515747, pour le titre foncier n°12110 Le Kef situé au Sers Le Kef.

Suivant déclaration du centre de sûreté national de Sers le 20/10/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 11/11/2022.

2022T01225DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Idriss Ben Mohamed Ben Ali Trabelsi titulaire de la CIN n°00010592 déclare la perte du titre foncier constitutif n°20081 du titre foncier n°187966 Tunis situé à Jebel Lahmar - Tunis.

Suivant déclaration de la garde nationale de Medjez El Bab daté du 31/10/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 4/11/2022.

2022T01226DIVD2

Clôture de l'opération de liquidation de la société

Zarzis Holding SA

I.U : 1524517/V

Le liquidateur de la société Zarzis holding SA, ayant pour identifiant unique 1524517/V informe le public que l'opération de liquidation est clôturée suite à l'approbation faite par un PV de l'assemblée générale tenue lé 27/11/2021, et enregistré auprès de la recette des finances de Zarzis le 30/12/2021 sous le numéro de 21702822.

2022R02679DIVD2

Avis

Madame Sahla Bent Ahmed Sellami Annonce qu'elle possède un terrain de superficie 4010.68 m² route de Téniour km 12 Sfax, elle a égaré son titre de propriété elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale. Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01386DIVD2

Avis

Monsieur Khaled Ben Ahmed Sellami Annonce qu'il possède un terrain de superficie 4003.32 m² route de Téniour km 12 Sfax, il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X01387DIVD2

Avis

Mr Dhwib Abdallah en qualité d'héritier déclare par le présent la perte du titre et origine de propriété de son père Abdelmajid s'agissant de la vente qui date du 26/8/2011 enregistré le 7/9/2008 n°MO39708 et de la vente qui date du 4/9/1974 enregistré le 28/3/1981 n°56 par les notaires Jamoussi Ahmad et Euch Abderrahmane concernant le lot de terrain de superficie de 21 marjaa et 1/4 sise à forêt de Sfax rte Tunis km 11 et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Borj bloc B 4ème étage n°2 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2022X01392DIVD2

Avis

Ines Msahed annonce que son titre de propriété du terrain d'une superficie de 9900m², situé à route sidi Mansour km 16 Sfax par acte de vente rédigé le 02/5/2008 par les deux notaires Taib Abid et Habib Mbarek a été disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh Avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X01396DIVD2

Mise à jour n°9179

Suite à la demande de mise à jour présentée par Akram Ben Mokhtar Marzouki son avocate Maître Gabsi Sana le 12/10/2020 sous le n°9179 pour inscrire l'acte sous seing privé daté du 11/12/1961 signé entre le secrétaire d'Etat des finances et du plan et Hassan Ben Salah Messai dont l'objet est 35 hect et 70 ares et vente rédigée par huissier notaire le 20/12/2019 signée entre Hadda Ben Hassan Ben Salah Hichri et Akram Ben Mokhtar ben Hamda Marzouki Hichri dont l'objet est 2 hect et 97 ares et 42 centiares objet du titre foncier n°21328 Bizerte.

Après recherche sur terrain, il s'est avéré qu'il est à vocation agricole situé à Henchir Souk Lethnin gouvernorat de Menzel Bourguiba parcelle n°4 de superficie 555.50.00 hect objet du titre foncier n°21328 Bizerte et que l'origine de la propriété revient à l'Etat qui a vendu des parcelles du terrain au profit du légué de la vendeuse nommé Hassan Hichri par le contrat de vente daté du 11/12/1961.

Cette publication remplace la présentation d'une copie légale du contrat susmentionné.

Toute opposition à cette demande de mise à jour doit être déposée au tribunal foncier de Bizerte dans le délai de deux mois à partir de la date de sa publication au Jort.

2022402767DIVD2

Avis complémentaire

En vertu de la demande de mise à jour déposée au tribunal immobilier de Tunis par Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane, Othmen Ben Hassen Ben Mohamed El Kamel et Tahar Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane, représentés tous par Me Najla Hergli, tendant à l'inscription de la dissolution de la société à responsabilité limitée sise au 34 rue d'Italie en vertu du rapport de clôture des travaux de liquidation du 11 juin 2012, la vente de Lazzro Boccara au profit de Elie Baron de 100 parts de la société d'Alimentation Sarl en vertu d'un contrat de vente enregistré le 24/02/1984, la vente de Lazzaro Vita Nino Boccara et Sylvain Victor Boccara au profit de Said Ben Romdhane et Mohamed Ben Zaied Ben Saad Ben Romdhane de la totalité de 125 parts pour chacun d'eux dans la Société d'Alimentation en vertu d'un contrat de vente dressé en français le 17/10/1957 enregistré le 22/10/1957, la cession de Mohamed Bechir Ben Said Ben Hassen Ben Romdhane au profit de Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane de la totalité de ses parts lui provenant de la succession de son père représentant 187.5 parts de la Société d'Alimentation suivant acte de cession du 30/7/1998 droits de mutation acquittés le 25/10/1998, la cession de Hassen Ben Said Ben Hassen Ben Romdhane au profit de Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane de la totalité de ses parts lui provenant de la succession de son père représentant 187.5 parts de la société d'Alimentation suivant acte de cession du 16/10/1997 droits de mutation acquittés le 29/10/1998, la cession de Salma Bent Amor Ben Romdhane Romdhania au profit de Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane de la totalité de ses parts lui provenant de la succession de son époux estimées à 93.75 parts dans la société d'Alimentation suivant acte de cession dressé le 15/5/2000.

L'inscription de la cession de Fatma Zahra Bent Said Ben Hassen Ben Romdhane au profit de Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane de la totalité de ses parts lui provenant de sa succession de son père et estimées à 93.75 parts dans la société d'Alimentation, la vente de Nour El Houda Bent Salem Ben Salah Abassi en sa qualité de liquidateur et séquestre pour le compte de Emile Ricky et François Bonhomme au profit de Othmen Ben Hassen Ben Mohamed El Kamel de la totalité des parts de la société d'Alimentation objet du titre 70330 Tunis dit "Scialom" d'une superficie de 495 m² suivant contrat de vente enregistré le 3/11/2017, l'abandon de Rachida Bent Mohamed Ben Amor Ferjani Epse Mohamed Ben Zaied Ben Saad Ben Romdhane au profit de Hajer Bent Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane

de la totalité de ses parts lui provenant de la société d'Alimentation estimées à 187.5 parts suivant acte d'abandon dressé le 11/09/2009, un acte de désignation des parts pour Noureddine, Tahar et Hajer enfants de Mohamed Ben Romdhane, un acte de fridha dressé le 16/02/1999, un acte de fridha des héritiers de Mohamed Ben Zaied Ben Saad Ben Romdhane, un acte de fridha dressé le 10/6/1998, un acte de fridha de feu Said Ben Hassen Ben Romdhane, le décès de Mohamed Ben Zaied Ben Saad Ben Romdhane qui a laissé comme héritiers son épouse Rachida Bent Mohamed Ben Amor Ferjani et ses enfants Tahar, Hajer et Noureddine issus de son épouse décédée Fatma Bent El Haj Miloud, l'inscription du décès de Said Ben Hassen Ben Romdhane qui a laissé comme héritiers son épouse Salma Bent Amor Ben Romdhane Ben Yahia Ben Romdhane et ses enfants Mohamed Bechir, Mohamed Habib, Hassen et Fatma Zahra sur le titre foncier numéro 70330 Tunis.

Suite à la décision préparatoire du 5/5/2022 relative à la demande ci-dessus indiquée, ordonnant la publicité de la demande de mise à jour n°68092 au Journal officiel et dans deux quotidiens dont l'un en langue française et l'autre en arabe et ce, sous le contrôle du juge rapporteur.

Nous ordonnons aux requérants Noureddine Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane, Othmen Ben Hassen Ben Mohamed El Kamel et Tahar Ben Mohamed Ben Zaied Ben Romdhane, la transcription du présent extrait au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens le premier en langue française et le second en arabe à compter de la date de la publication et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois, les oppositions et les interventions peuvent être déposées auprès du tribunal immobilier de Tunis.

Les oppositions et les interventions peuvent avoir lieu dans le délai de deux mois à compter de la date du texte de la présente publicité.

Je soussigné Me Lotfi Ben Romdhane traducteur assermenté près la cour d'appel de Tunis, certifie que la présente traduction est exacte et conforme au document arabe.

2022402773DIVD2

Déclaration de Perte d'un titre de propriété

Mr. Mohamed Ben Mohiddine Ben Taher Chaanbi titulaire de la C.I.N n°08703357 délivrée le 15 Janvier 2002; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 11641 objet du titre foncier numéro 165523 Tunis.

Cet avis a été publié dans le Quotidien en date du 12 novembre 2022.

2022402777DIVD2